



Le réseau des Equipes Techniques de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

PTI PLIE Quelles convergences ? 30 avril 2014 Document de travail		
Les PLIE se sont toujours situés en complémentarité des autres politiques publiques dans le cadre de commandes renouvelées via leur protocole, ce sera le cas à nouveau dans la perspective des changements annoncés ou déjà en place dans les différentes politiques publiques.		
		Points de vigilance-enjeux-remarques
Les modalités de négociation du protocole qui fonde le PLIE	Il s'agira de tenir compte des diversités d'organisation des PLIE comme des Départements dans les négociations, cela afin de ne pas écarter certains acteurs dans les débats engagés sur l'avenir des PLIE : Au niveau des élus : • du Comité de pilotage du PLIE, dans le cadre d'un protocole (acte fondateur du PLIE en tant que plan partenarial pluri annuel) • du Département chef de file de l'insertion • des instances de chaque membre signataire dont le Département • de l'OI actuel et des OI futurs • de la structure (associative ou collectivité) mandatée pour l'animation du PLIE Au niveau des techniciens : • du Comité de pilotage du PLIE • du Département chef de file de l'insertion • Des membres signataires du protocole dont le Département • De l'OI ou des OI actuels • de l'OI actuel et des OI futurs • de la structure d'animation	Il nous paraît important que toutes les parties puissent être consultées du fait des conséquences possibles des futurs choix et afin de répondre aux enjeux majeurs qui se dessinent. Notre société change, il nous faut créer les conditions de la meilleure organisation possible en réunissant toutes les forces en présence. Avons-nous d'autres choix ? La diversité des organisations des PLIE n'enlève en rien le fait qu'elles renvoient toutes au concept du PLIE partagé qui doit être respecté (voir annexe définition d'un PLIE)

Les axes stratégiques	Les axes du PLIE s'inscriront, en cohérence, dans ceux du PTI, à l'échelle des territoires concernés et des objectifs retenus pour l'un et l'autre plan. Débattus à l'échelle du Département dans le cadre du PTI, ils devront l'être bien sûr aussi à l'échelle du Comité de Pilotage du PLIE pour ce qui concerne le PLIE. Chaque instance respectant l'autre instance.	La mission large qui nous attend devrait permettre un débat et des choix complémentaires au niveau des élus avec l'appui des techniciens dans l'intérêt général.
Les publics	Le PTI agissant pour l'ensemble des publics, il s'agira de définir les publics cible du PLIE. Le PLIE est ainsi un des moyens d'action du PTI pour un public cible. Le nombre de jeunes, de BRSA, de DE, et plus largement de bénéficiaires de minima sociaux étant important, il n'y a pas de concurrence mais un ciblage des publics à réaliser ainsi qu'une évaluation du nombre de personnes à suivre dans le PLIE – personnes qui ne devraient pas être suivies dans les autres dispositifs du PTI pour éviter toute redondance ; cependant selon les besoins des publics, il s'agira de s'articuler. Le PLIE dans le cadre du PTI permettra : ▪ un accompagnement vers et dans l'emploi des personnes ciblées quelque soit le changement de statut de ces dernières pendant le parcours, sans durée limitée ▪ un accompagnement soutenu et intégré plus globalement dans la gestion territoriale des parcours, en lien fort avec les acteurs économiques ▪ un accompagnement dans l'emploi afin de consolider les personnes sur leur poste de travail ▪ une adhésion volontaire des personnes en insertion. C'est un point de différence entre PLIE et PTI qui nécessitera une clarification.	Créer les conditions d'une prise en compte coordonnée et complémentaire des populations vulnérables. La question de la référence sera à organiser selon les choix des départements.
Le territoire	Certains PLIE couvriront le Département, d'autres une partie du Département Selon le cas, les collaborations seront plus ou moins importantes mais clairement identifiées en amont de la mise en œuvre du plan et donc du protocole du PLIE.	C'est un choix politique : Quels sont les territoires à couvrir ? rappelons que ce qui prévalait à l'émergence d'un PLIE était bien l'identification de poches d'exclusion

La gouvernance	Le PTI comme le PLIE ont chacun une instance de gouvernance et dès lors que les 2 plans sont articulés, chaque instance anime son plan dans le respect des engagements mutuels. Pour être complémentaires et performants dans la politique d'inclusion engagée, le Département, signataire du protocole du PLIE, siège au Comité de pilotage du PLIE et le PLIE ainsi que la structure d'animation du PLIE, sont représentés dans l'instance de gouvernance du PTI. Une mise en synergie des instances de gouvernance sera recherchée pour renforcer les coopérations.	Eviter la confusion entre instances de gouvernance garantira la bonne mise en œuvre des plans. De même la gouvernance n'a pas à être confondue entre PLIE et OI. L'instance de gouvernance du PLIE est bien le comité de pilotage et non l'instance de la structure en charge de la gestion du FSE (OI). Cependant l'OI est bien l'instance de programmation pour l'engagement des fonds européens.
La coordination à l'échelle d'un territoire	Il s'agira de faciliter les interventions, les financements, l'ingénierie de parcours, les passerelles entre les dispositifs, la continuité et l'adaptation des parcours aux besoins Un diagnostic partagé PTI-PLIE sera nécessaire sur : • les publics cibles • l'analyse des besoins • l'offre existante • les conditions de sa mobilisation • les manques en termes d'offres sur le territoire • les projets à bâtir	La cohérence d'intervention des techniciens des partenaires signataires et des équipes d'animation est à organiser. Les rôles répartis mais coordonnés entre équipes d'animation et OI est majeur
L'offre d'insertion via une programmation	La coordination de l'offre est donc à construire en fonction des besoins des publics, Les programmations respectives PTI / PLIE devront : • être réfléchies en amont de chaque programmation et articulées • la programmation doit être complémentaire • intégrer une souplesse d'accès au regard des besoins des publics • s'inscrire dans un co-financement Les axes majeurs d'une programmation PLIE à ce jour qui se retrouve dans les actions ciblées / PO national :	Objet de négociation : Ce qui est en question c'est l'offre territoriale d'insertion Les niveaux d'intervention des acteurs Les sources de financement Les actions du PLIE doivent être fléchées dans la programmation Inclusion sociale car elles constituent une plus value par rapport à l'existant. Plus values des PLIE (Cf. document d'EUROPLIE – disponible au Centre de ressources)

	1/L'animation et la coordination du PLIE au niveau technique : émergence d'une culture commune inter structures d'insertion, entre accompagnateurs, professionnalisation via : ▪ des formations ▪ des temps de rencontres sur les thématiques professionnelles en présence d'entreprises, d'acteurs économiques ▪ un partage au fil de l'eau de l'actualité de l'insertion et de l'emploi ▪ de modalités de collaboration afin d'intervenir en cohérence sur les parcours du PLIE 3/ L'accompagnement, ▪ soutenu ▪ individualisé ▪ sans rupture liée au statut ▪ sans terme a priori défini sinon en fonction des besoins ▪ avec l'accès à des moyens supplémentaires au regard du droit commun ▪ VERS et DANS l'emploi pour une intégration réussie et durable 4/Les actions développant le lien à l'entreprise, ▪ rencontres plus denses avec l'entreprise sous différentes formes ▪ actions spécifiques dans la programmation du PLIE 5/Le soutien individuel à la formation et à la mobilité (en parfaite complémentarité des moyens existants) ▪ aides financières ▪ actions spécifiques individuelles ou collectives 6/ Le soutien aux SIAE (en tenant compte de l'impact de la réforme de l'IAE) ▪ professionnalisation ▪ appui au regard des clauses d'insertion ▪ accompagnement intégrée à une organisation territoriale de la gestion des parcours 7/ La gestion du FSE en tant qu'organisme intermédiaire ou en tant que bénéficiaire Sans oublier	
--	---	--

	8/Les actions expérimentales 9/La lutte contre toutes formes de discriminations	
Le budget du PLIE	Il se négocie en amont du protocole Le PLIE permettant la mise en commun des moyens des différentes politiques publiques en direction des populations vulnérables – notamment ceux des signataires du protocole, au-delà des fonds Inclusion Sociale /FSE,	Dans un moment de raréfaction des moyens, l'enjeu est de s'articuler pour éviter redondance et être dans la complémentarité d'intervention voire la mise en synergie des sources de financement. Les dépenses du PLIE au sein du PTI doivent être fléchées.
L'animation du PLIE et le lien aux autres coordinations	Les missions des équipes d'animation devront être négociées avec l'ensemble des membres signataires du PLIE et non seulement avec l'OI qui n'est pas le PLIE. Le cœur de métier des équipes d'animation d'un PLIE est partagé et se résume ainsi (Cf. document d'EUROPLIE – disponible au Centre de ressources/missions des équipes d'animation d'un PLIE): • Animation et coordination technique des acteurs agissant sur les parcours • Organisation de la gestion des parcours dont l'accompagnement : analyse des besoins des personnes en insertion ; gestion d'une cohorte avec entrées et sorties ; traçabilité ,analyse et ingénierie des parcours pour faire évoluer les pratiques d'accompagnement et proposer des actions et des animations spécifiques à l'échelle du PLIE ; restitution et l'analyse des résultats ; articulation des dispositifs ;proposition d'évolution du dispositif d'accompagnement et de ses composantes (étapes, procédures, outils, lien aux partenaires spécifiques, etc.) • Mobilisation des acteurs sociaux selon les problématiques des personnes en insertion • Mobilisation des acteurs économique, en les impliquant sur les parcours, dans des projets et des structures d'insertion.	Garder la cohérence d'intervention d'une équipe d'animation sur un territoire est un impératif pour que le PLIE reste un plan et non seulement une programmation d'actions. L'organisation de la gestion des parcours, la mobilisation des acteurs économiques, l'ingénierie sont les trois piliers à ne pas désolidariser.

	• Animation de la clause d'insertion dans les marchés publics et privés • Ingénierie financière, sociale et professionnelle. Une ingénierie de projet relative aux problématiques, aux outils et aux structures d'insertion. • Evaluation du PLIE in itinere en complément de l'intervention de consultants • La gestion des fonds européens en tant que bénéficiaire ou en tant qu'OI. Dans certains cas ce n'est pas la même structure qui anime le plan et qui gère le FSE. Le travail transversal de l'équipe d'animation technique à l'échelle d'un territoire sur le champ de l'insertion et de l'emploi est majeur, avec comme cœur de cible les personnes inscrites et identifiées dans la durée dans le plan.	
La gestion	Les modalités de collaboration seront fonction du choix du mode de gestion	Dans le cas où la gestion du FSE n'est pas de la responsabilité de la structure portant l'équipe d'animation du PLIE, l'articulation avec l'OI sera majeure pour sécuriser la gestion du FSE et parfaire la cohérence d'intervention

Définition d'un PLIE :

Sur un territoire, le PLIE est un plan qui s'organise à partir :

- D'un projet politique de territoire pour agir pour l'inclusion des personnes en situation de chômage de longue durée ou allocataires de minima sociaux. Ce projet est formalisé dans un protocole qui détermine les objectifs locaux et les axes stratégiques ;
- D'instances partenariales de pilotage stratégique, de programmation de la subvention globale et d'animation de la plate-forme territoriale : comité d pilotage / comité des financeurs et comité opérationnel ou technique ; e
- D'un organisme intermédiaire pour la gestion des fonds européens ;
- D'une équipe d'animation ;
- Des moyens des politiques de droit commun notamment ceux de l'Etat, la Région, des Départements, de collectivités locales, de fonds privés - auxquels s'ajoutent les fonds européens afin de renforcer les moyens d'action locale ;
- D'un réseau d'acteurs économiques ;
- D'une organisation de l'accompagnement des personnes en insertion ;
- D'un réseau d'opérateurs agissant sur les parcours des adhérents ;
- D'adhérent(e)s bénéficiant de services leur permettant de construire un parcours d'insertion individualisé centré sur le retour à l'emploi durable ou l'accès à la qualification.

Association EUROPLIE - Centre de Ressources
8 rue Traversière 95000 CERGY
contact@europlie.asso.fr
TEL: 01.30.32.85.24
FAX : 01.30.32.36.25